Panneau signalétique pour extincteur à poudre

Référence : 07956



Balisez la position de vos extincteurs à poudre ! Tout lieu de travail et tout établissement recevant du public a l'obligation d'indiquer l'emplacement de ses moyens de lutte contre l'incendie (arrêté du 4 novembre 1993 ; art. R4227-34 à R4227-37 du Code du travail). Ce panneau signale un extincteur à poudre polyvalente ABC, capable de traiter les trois grandes classes de feux : solides, liquides et gaz. Grâce à une identification visuelle nette, chaque occupant sait instantanément où se trouve l'appareil le plus polyvalent de vos locaux et peut agir dans les premières secondes, décisives.

Caractéristiques:

- **Panneau en PVC sérigraphié Classe ABC.**
- **Cadre personnalisable qui permet d'insérer un numéro ou une étiquette de contrôle de votre matériel.**
- **Dimensions: 125 x 190 mm.**

? **Notre sélection complète d'extincteurs** et dispositifs de sécurité incendie certifiés.

Avec **YLEA** vous trouverez également une fiche pratique sur les **panneaux d'extincteurs** mais aussi les panneaux **B**, **F**, et **AB**.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.